



REGLEMENT COURSES NATURE DU CHATEAU D'ECOUEN

Article 1 : ORGANISATEUR

Les Courses nature de Château d' Ecoen sont organisées chaque année en septembre par l'Union Sportive Ezanville Ecoen (U.S.E.E.) section Athlétisme.

Agréments, déclaration : références en pieds de page.

Numéro de club F.F.A. : 778 752

Siège de l'organisation : mairie d'Ezanville, place Jules Rodet 95460
EZANVILLE

Présidente de la section Athlétisme : Geneviève Peirera 06 60 58 03 34

Contacts Renseignements et Inscriptions : 06 22 69 61 23 et
06 60 58 03 34

Article 2 : DATE

La 11ème édition des Courses nature du Château d' Ecoen se déroulera le samedi **29 septembre 2018**

Article 3 : HORAIRES, DEPARTS et ARRIVEES

Départ et arrivée des courses de **10** et **20km** samedi :

Entrée du bois d'Ecoen Chemin des Bimes : départ **15h00**

Départ et arrivée de la course nocturne des Lucioles samedi :

Entrée du bois d'Ecoen Chemin des Bimes : départ **20h00**

Article 4 : DISTANCES et PARCOURS

La course nocturne des Lucioles : **6km**

Deux distances au choix sont proposées : 10 km et 20 km.

Les deux courses principales s'effectuent, en autosuffisance, sur une boucle unique de 10 km, intégralement tracée en forêt d'Ecoen et dans le parc de Château, à parcourir une ou deux fois selon le choix.

La course nocturne s'effectue également en autosuffisance sur une boucle spécifique.

Article 5 : INSCRIPTIONS / DOSSARDS

Droits d'inscriptions

- engagements par courrier jusqu'au jeudi 27 septembre 2018 par chèque libellé à l'ordre de l'USEE
 - o 6 euros pour la course de 6km Les Lucioles
 - o 12 euros pour le 10 km
 - o 14 euros pour le 20 km
- sur place de 13 heures 30 à 14h30
 - o 16 euros pour le 10 km
 - o 18 euros pour le 20 km
- Sur place de 19h à 19h30
 - o 8 euros pour la course des Lucioles
- les dossards des coureurs pré inscrits sont à retirer sur place à partir de 13h30
- Inscriptions sur TOP CHRONO jusqu'au 28 septembre 2018

Article 6 : PARTICIPANTS

Les courses sont ouvertes aux catégories suivantes :

- 6km : non autorisée aux mineurs
- 10 km : toutes catégories à partir de cadet
- 20 km : toutes catégories à partir de junior

Article 7 : INSCRIPTIONS

7.1 Tout coureur souhaitant s'inscrire à l'une des courses doit impérativement remplir et signer un bulletin d'inscription mis à sa disposition.

En pré-inscription , les bulletins sont à adresser à :

Christine PENELOUX USEE 24 rue Jean Bullant 95440 ECOUEN

7.2 Certificat médical : les coureurs titulaires d'une licence FFA compétition ou loisirs devront impérativement présenter ce document au moment de l'inscription ou du retrait de leur dossard.

Pour les non licenciés FFA, la présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins de 1 an, est obligatoire. Les certificats ou leurs photocopies ne seront pas rendus aux coureurs.

Pas de certificat médical = pas de dossard.

Aucun remboursement ne sera effectué le 29 septembre, jour de l'épreuve.

7.3 Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable (parents ou tuteur légal) qui remplira une autorisation parentale sur place, à joindre au bulletin d'inscription.

7.4 Exploitation d'images : les coureurs de par leur inscription autorisent le club et la presse à exploiter les images et photos réalisées sur les courses et sur le site d'arrivée / départ.

Article 8 : CONDITIONS de COURSE

Les trois courses sont organisées en autosuffisance. Il appartient aux coureurs de prévoir selon leurs habitudes, bidon d'eau et ravitaillement solide.

Le parcours est tracé en forêt et en sous-bois avec un dénivelé d'environ 350 mètres sur chaque boucle des courses principales. En fonction des conditions climatiques les jours précédents l'épreuve, des chaussures de type trail peuvent s'avérer un plus.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

A l'arrivée : copieux buffet d'après course (eau, boissons, café, thé, fruits variées, barres céréales, raisins, biscuits, mini-sandwichs, etc...).

Article 10 : DOTATION

Course de 10 km :

- Coupes aux 5 premières et 5 premiers au scratch.
- Cadeau souvenir à tous les arrivants.

Course de 20 km :

- Coupes aux 5 premières et 5 premiers au scratch.
- Cadeau souvenir à tous les arrivants.

Course les lucioles

- Coupes aux 5 premières et 5 premiers au scratch.
- Cadeau souvenir à tous les arrivants.

Article 11 : REMISE DES PRIX

Affichage des résultats au fil de leur édition informatique.

Proclamation et récompenses vers 17H30 le dimanche sur le site de départ/arrivée.

Article 12 : ANNULATION / SANCTIONS

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

Les coureurs doivent scrupuleusement respecter le tracé du parcours. En cas de non-respect du tracé, du règlement, des injonctions, des commissaires sur le parcours, des adversaires et des partenaires de la course sur le site arrivée / départ, de pollution, d'actes d'incivisme, le coureur sera disqualifié sans possibilité de recours.

Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément les organisateurs des 11èmes Courses nature du Château d' Ecouen 2018 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, lors de la manifestation sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 14 : BALISAGE

L'organisation tient à préciser que, comme pour tout « Trail », le balisage sera effectué par de la « rubalise » en forêt et par des marquages au sol sur les seules parties bitumées. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leurs propres moyens. Cela fait partie du jeu ! L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course.

Article 15 :

- toutes les informations concernant l'épreuve figurent sur le dépliant de la course et sur le site internet de l'association :

<http://useeathlox.cluster020.hosting.ovh.net/>

- le fait de s'inscrire à l'une des deux épreuves implique l'acceptation du présent règlement.

Version 9 du 15/03/2018